



Bulletin Municipal d'Information
www.mairie-cour-cheverny.fr

OCTOBRE 2024

#4



ENFANCE ET JEUNESSE

Un été sportif
pour le centre de loisirs

URBANISME

Projet d'aménagement
d'ombrières à la salle des fêtes

VIE LOCALE

Inauguration de la
tribune Robert Marquis

2 LA COMMUNE

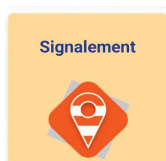


LA COMMUNICATION DE LA MAIRIE

> NOUVEAU !

Devenez acteur de l'amélioration de votre cadre de vie avec le signalement citoyen de PANNEAUPOCKET !

1. Rendez-vous sur votre application
2. Cliquez sur la rubrique « Signalement »
3. Remplissez le formulaire
4. Ajoutez des photos
5. Envoyez



> NOTRE SITE INTERNET

www.mairie-cour-cheverny.fr



> NOTRE PAGE FACEBOOK

[villedecourcheverny](https://www.facebook.com/villedecourcheverny)



> Contact

MAIRIE DE COUR-CHEVERNY

1, Place de la République • 41700 Cour-Cheverny

contact@mairie-cour-cheverny.fr

02 54 79 96 38

Vous pouvez nous contacter depuis notre formulaire de contact sur notre site internet !



> Nos horaires

LUNDI • MARDI • VENDREDI
9 h - 12 h • 13 h 30 - 17 h 30

MERCREDI
9 h - 12 h 30

JEUDI
14 h - 18 h



**CHERS COURCHOIS,
CHÈRES COURCHOISES,**

À la fin de cette saison estivale, je suis heureux de revenir vers vous pour faire le point sur une année 2024 riche en émotions, notamment grâce aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris. Ces événements ont redonné du dynamisme au public et aux associations sportives, masquant temporairement l'actualité politique, économique et sociale morose.

Les Jeux Olympiques ont eu un impact positif direct lors du forum annuel des Associations de Cour-Cheverny, avec une augmentation des inscriptions dans plusieurs disciplines sportives.

Bien que je ne puisse encore dresser un bilan complet des travaux engagés dans la commune pour 2024, je peux vous assurer que le projet de réhabilitation et d'extension de la Mairie respecte les délais et le budget initial de 1 314 000 € HT. Le retour dans les locaux est prévu pour fin novembre. Plusieurs nouveaux services publics, comme la Police municipale et l'Espace France Services (EFS), intégreront les locaux de la Mairie. L'EFS accueillera également un nouveau service public : La Poste, avec une ouverture prévue le 2 décembre 2024.

Ce nouveau bâtiment créé en décembre 2022, a connu un essor important et répond à un réel besoin

des administrés pour les démarches administratives (Retraite, Impôts, France Travail, Sécurité Sociale, demande d'immatriculation...).

Quant au bâtiment qui héberge actuellement La Poste, 80, rue Nationale, propriété communale, il est en cours de négociation pour être vendu prochainement. L'acquéreur louera le rez-de-chaussée à un opticien, l'étage sera rénové en appartements.

En parallèle, d'autres travaux ont été réalisés cette année sur la commune ou sont en cours :

- Les travaux du pont du Conon route de Fougères (rue Félix Faure), initié par le Conseil Départemental, ont rencontré des difficultés techniques et devraient reprendre en septembre 2024 pour se terminer fin janvier 2025. Malheureusement, je ne possède que très peu d'informations et j'ignore si la circulation sera interdite durant toute cette période ou de manière épisodique. Sachez que je mettrai tout en œuvre pour limiter le désagrément lié à cette réfection dans mes échanges avec le Conseil Départemental. Vous serez tenus informés via nos moyens de communication : affichage Mairie, Facebook, panneau lumineux, site internet...
- Réfection d'une partie de la voirie rurale « Les Bons Coeurs ». Coût de l'opération : 74 600 TTC, pour une distance rénovée de 825 mètres.
- Curage des fossés en campagne : afin de prévenir d'éventuelles intempéries, les fossés de notre commune ont été nettoyés au début de ce mois. Je vous rappelle qu'en agglomération, il est du ressort des administrés d'entretenir les trottoirs délimitant leur propriété. Il en est de même pour

les haies qui ne doivent empiéter ni sur la voie publique ni chez le voisin. Celles-ci doivent être taillées et entretenues par les propriétaires ou locataires des biens. Bien sûr, en cas d'incapacité physique, vous pouvez toujours contacter la Mairie pour que des employés municipaux se chargent de ce nettoyage, à titre exceptionnel. Je compte sur votre sens du respect d'autrui et du bien vivre ensemble pour que notre commune demeure propre, accueillante et agréable à vivre.

- Quant aux projets d'envergure 2025, dernière année complète de notre mandature, il est surtout prévu la réfection de l'avenue de Verdun (réseaux et chaussée).
- Enfin, le dossier « Maisons Fissurées » n'a pas encore donné lieu à une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de 2023 pour notre commune ! Néanmoins, je conserve un réel espoir pour 2024, grâce à la circulaire IOME2322937C du 29/04/2024 qui entrera en vigueur le 1er janvier 2025 et qui assouplit les critères de reconnaissance pour les communes sinistrées. Il est donc primordial de refaire une nouvelle demande de reconnaissance cette année. Des formulaires sont toujours à votre disposition en Mairie.

Pour le reste de l'actualité communale, je vous laisse le soin de parcourir ce nouveau bulletin municipal. J'espère qu'il vous permettra de découvrir l'ensemble de la vie locale, associative, culturelle et économique de notre commune.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Le Maire,
François CROISSANDEAU

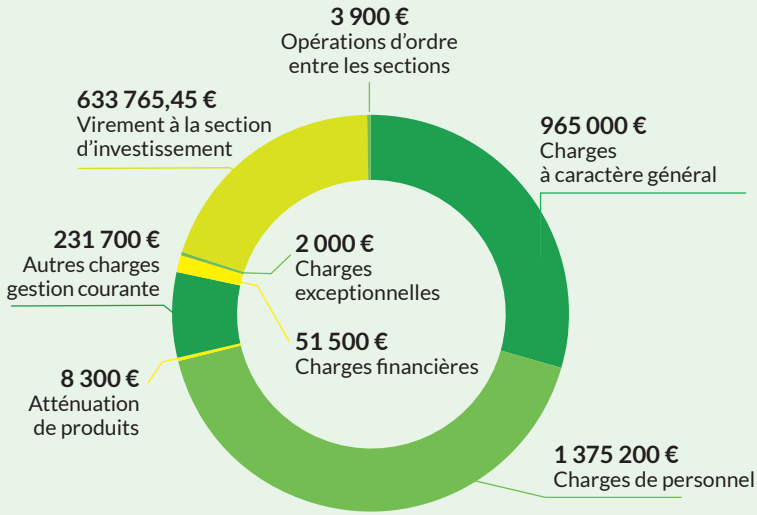
SOMMAIRE

> LA COMMUNE	4	> URBANISME	12
> ENFANCE & JEUNESSE	5	> VIE LOCALE	21
> TRAVAUX	8	> INFORMATIONS PRATIQUES	27

4 LA COMMUNE

LE BUDGET 2024

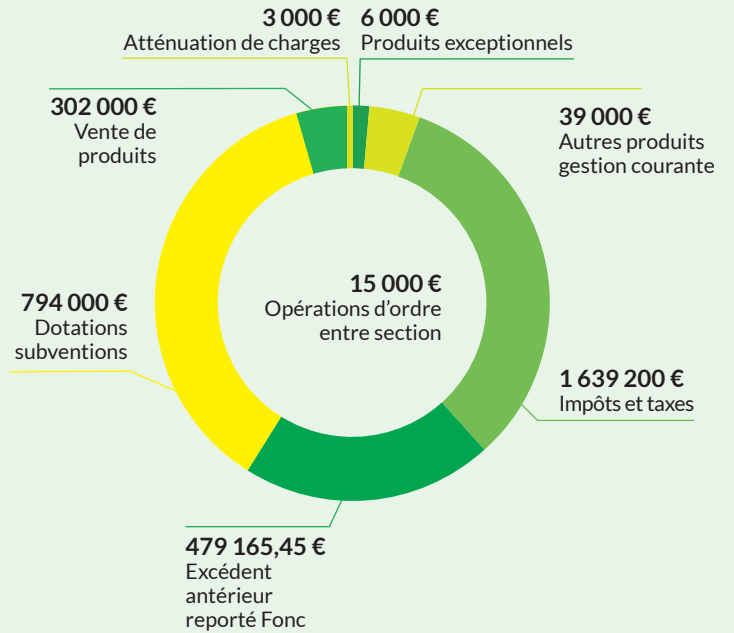
> DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT • 3 272 365,45 €



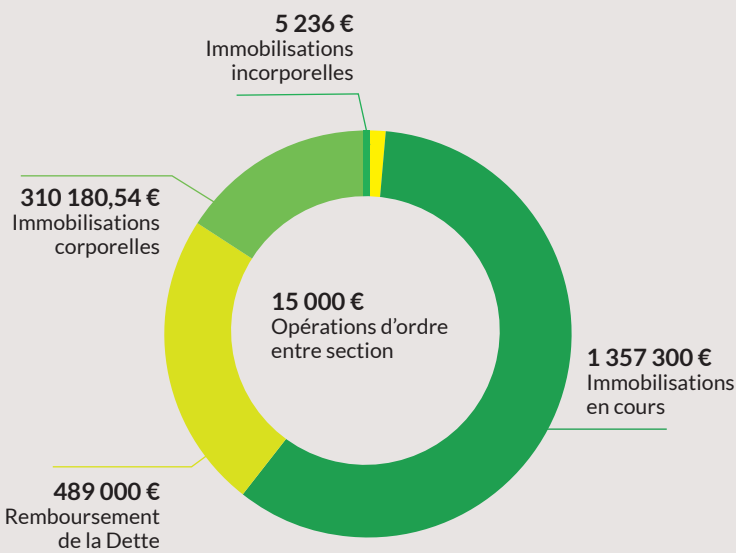
+ 0 €
Dépenses imprévues

+ 1 000 €
Dotations aux amortissements et provisions

> RECETTES DE FONCTIONNEMENT • 3 272 365,45 €



> DÉPENSES D'INVESTISSEMENT • 2 176 716,54 €

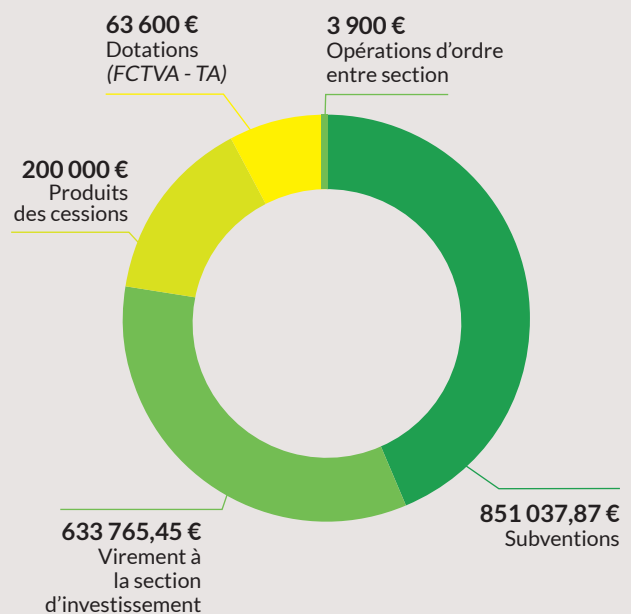


+ 0 €
Subventions d'investissement

+ 0 €
Dépenses imprévues

+ 0 €
Subventions d'équipement versées

> RECETTES D'INVESTISSEMENT • 2 176 716,54 €



LE PROJET MOSAÏQUE : PLUMES ET COULEURS

Le projet mosaïque est une initiative collaborative où chaque élève a contribué à la création d'une grande œuvre d'art en utilisant des morceaux de carreaux de différentes couleurs. Sous la direction bienveillante de nos enseignants et encouragés par Barbara Daly de l'association « Au Hasard des Oiseaux », les enfants ont réalisé trois mosaïques représentant une espèce d'oiseau locale : La chouette hulotte, la mésange et le rouge-gorge. Au-delà de l'expression artistique, ce projet a renforcé le travail d'équipe et la cohésion entre les élèves.



RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2023-2024

Au mois de mars, les rues de Cour-Cheverny ont pris des airs de fête avec le carnaval des écoles ! Petits et grands ont partagé un moment joyeux sous un magnifique soleil, en défilant avec leurs plus beaux costumes sur le thème de Disney. Un grand merci à toute l'équipe du centre de loisirs, ainsi qu'à l'APEL de St Louis et l'APEA Paul Renouard pour leur précieuse collaboration.



Les élèves de l'école Paul-Renouard ont passé deux journées passionnantes à s'initier au cyclisme. Ils ont appris à circuler avec leur vélo en toute sécurité grâce aux ateliers organisés avec le matériel prêté par la Prévention Maif.

Pour célébrer le dernier jour du centre de loisirs, les animateurs et les enfants ont organisé un spectacle sur le thème de Disney à la salle des fêtes de Cour-Cheverny. Le spectacle s'est conclu par des danses et des chansons collectives réunissant enfants et animateurs.



La fête de l'école a marqué la fin de l'année scolaire. Les parents ont apprécié le spectacle de leurs enfants. La municipalité a offert un dictionnaire français/anglais et un livre sur la République Française aux élèves de CM2. Des jeux avaient été installés pour l'occasion et la journée s'est terminée par un grand pique-nique partagé.



6 ENFANCE & JEUNESSE

UNE NOUVELLE ÉQUIPE À L'ÉCOLE PAUL RENOUARD



La rentrée scolaire 2024 à l'école primaire publique Paul Renouard est marquée par un renouvellement partiel de l'équipe enseignante.

Nous retrouvons les enseignantes

Fany YVON, en charge de la Petite Section, secondée par Manon ROCHER (ATSEM); Valérie LE COCQUEN, responsable des classes de Petite et Moyenne Sections, secondée par Sophie HERMELIN (ATSEM); Claire GRÉGOIRE, qui enseigne en Moyenne et Grande Sections, avec l'aide de Maryline CHAMPION (ATSEM); Catherine ÉRAUD, en charge des élèves de CP-CE1; Christelle PATRY est responsable de la classe de CE2. Pascaline HILLION, assure la direction de l'école tout en enseignant en CE1. De nouveaux professeurs rejoignent l'équipe. Karine MANIÈRE

VISOMBLAIN enseigne aux classes de Grande Section et de CP. Caroline GASPARI prend en charge les élèves de CE2-CM1 tandis que Guillaume CABARET intervient à mi-temps sur la classe de CE1 de Pascaline HILLION, déchargée d'enseignement les jeudis et vendredis pour assurer ses fonctions de directrice. Enfin, les classes de CM1/CM2 sont partagées entre Maïwenn LE DEUT et Élise SAUGER.

TRANSPORT SCOLAIRE : AZALYS DEVIENT PRESTATAIRE

À partir de la rentrée scolaire 2024-2025, le transport scolaire des écoles primaires de Cour-Cheverny sera assuré par le prestataire Azalys d'Agglopolys.

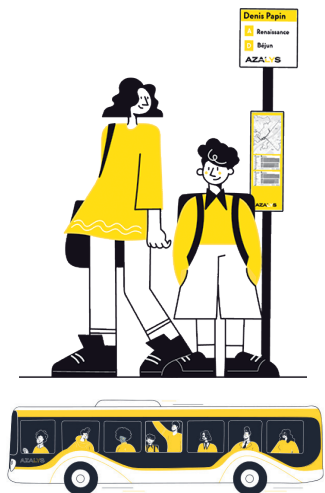
Plusieurs raisons expliquent ce transfert de compétences. Premièrement, pour des raisons de sécurité, il devenait de plus en plus difficile de maintenir la qualité du service en régie en raison de l'état vétuste des bus. Ensuite, l'agent affecté principalement à la conduite a été reconnu inapte à son poste, et il était compliqué de recruter un conducteur de bus, titulaire des permis et de la formation initiale nécessaires.

Enfin, le nombre de places disponibles était insuffisant pour répondre à toutes les demandes de transport.

De nombreuses familles étaient en attente faute de places disponibles.

Le coût pour les familles sera moins élevé : 20 € annuels pour les frais de dossier pour les élèves en élémentaire, et gratuit pour les enfants en maternelle.

Toutes les démarches doivent être effectuées sur le site internet : <https://bus.azalys.agglopolys.fr>



ÉCOLE PRIVÉE SAINT-LOUIS : UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENT

L'école a mis en place un programme complet d'apprentissage de la citoyenneté pour ses élèves. Diverses initiatives ont été lancées pour sensibiliser les enfants à différents aspects de la vie en société. Le programme PECCRAM a été introduit pour les CM1-CM2 afin de leur apprendre à interagir de manière responsable avec les chiens. Ensuite, des élections de délégués de classe ont été organisées de la GS au CM2, initiant les élèves au processus démocratique et à la représentation. Puis, un défi de 10 jours sans écrans a été proposé à toute l'école pour encourager la réflexion sur l'usage des technologies. L'association de parents d'élèves a organisé une exposition sur le handicap pour promouvoir l'inclusion et la lutte contre les discriminations. Enfin, les CM2 ont bénéficié d'une formation aux

gestes qui sauvent, tandis que toutes les classes ont visité la caserne de pompiers locale pour apprendre sur la sécurité et les services d'urgence.

Dans le cadre des jeux Olympiques de Paris, de nombreuses activités sportives ont été proposées aux élèves, en partenariat avec des associations locales. Les enfants ont participé à des initiations au rugby, au handball et à la natation. Un brevet de «Savoir rouler à vélo» a été passé, suivi d'une sortie au château de Villesavin. Les élèves ont également pris part à la course des Petits Biscuits du marathon de Cheverny. La classe de CM1-CM2 a bénéficié d'une semaine d'initiation à la voile, tandis que les autres classes ont découvert l'équitation au Haras de Châteaux. L'année s'est conclue par un rassemblement UGSEL où l'équipe de

Saint Louis a remporté la compétition d'athlétisme.





UN ÉTÉ SPORTIF POUR LE CENTRE DE LOISIRS

En cette année olympique, le centre de loisirs a célébré les valeurs du sport et de la culture, en offrant aux enfants un éventail d'activités variées et enrichissantes.

Les sorties sportives ont occupé une place centrale dans le programme du centre. Des balades à vélo le long d'un étang en pleine forêt ont permis aux enfants de profiter de la nature. Les plus jeunes se sont réjouis des baignades rafraîchissantes à Saint Laurent Nouan, tandis que les plus grands se sont baignés dans la piscine naturelle de Mont Près Chambord. Ces sorties ont été complétées par des excursions en kayak, offrant aux participants une aventure aquatique palpitante. Une journée inoubliable a également été passée au Family Parc, où les enfants ont pu s'amuser

et se dépenser à travers diverses attractions.

En parallèle des activités sportives, le centre de loisirs a organisé des sorties culturelles. Le château du Rivau a accueilli les enfants pour une immersion dans l'époque médiévale à travers des ateliers magiques et des activités pédagogiques. Une sortie de trois jours au Futuroscope a offert aux enfants une escapade dans un univers futuriste.

Enfin, de nombreuses activités manuelles, théâtrales, musicales ont été mises en place tout au long du séjour.

Cette année, le centre de Loisirs a accueilli 165 enfants, avec une moyenne de 90 à 100 enfants par

semaine. Ce séjour a été possible grâce à l'engagement d'une équipe de 14 animateurs dévoués, soutenus par 4 agents responsables de l'accueil et de l'entretien des locaux.

Ce séjour estival a été marqué par des moments de joie, de découvertes et de camaraderie, laissant aux enfants des souvenirs et l'envie de revenir l'année prochaine pour de nouvelles aventures.



8 TRAVAUX 2023

TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE

> JANVIER 2024 - Démolition de l'arrière de la mairie.



Pose de la première pierre de l'extension de la mairie ↗



Installation de l'isolation et des grilles de ferrailles. ↗



Mise à niveau du plancher haut et renforcement des poutres. ↗



Travaux à l'intérieur de la mairie ↗

↙ Pose des nouvelles portes vitrées de la mairie



Extension à l'arrière de la mairie destinée à accueillir l'Espace France Services et l'agence postale ↗



LES TRAVAUX REALISÉS EN 2023 ET 2024

> LE CASSEUX



Installation d'une échelle de crue au Pont de Beignon.



Modification du chalet de l'aire cyclable

> AU CENTRE DE LOISIRS



Remise en état du chalet du centre de Loisirs avec terrasse par nos agents municipaux.



10 TRAVAUX 2023

> L'ESPLANADE DE LA SALLE DES FETES



Réalisation d'une dalle de 150 m² en béton armé par nos agents municipaux sur l'esplanade de la salle des fêtes



> LE GÎTE COMMUNAL



Rénovation des rives de toitures du gîte communal effectuée par une entreprise locale.



> LE MOBILIER URBAIN



Les bancs de la communes ont été repeint



> LE GYMNASSE

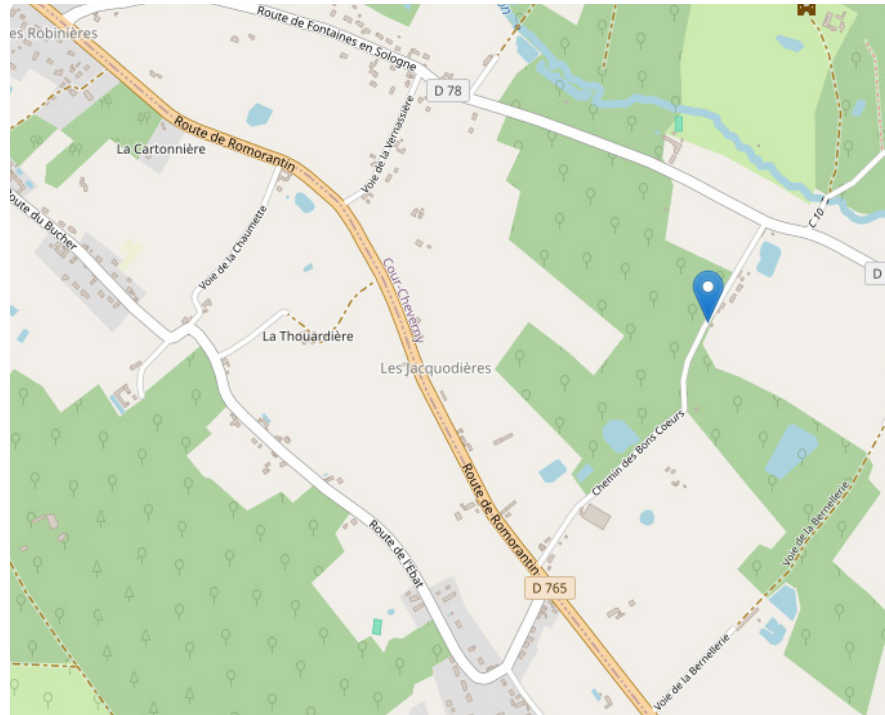
Réparation des chéneaux, étanchéité des jonctions et des closoirs.



> VOIRIE

Réception de la chaussée des Bons Cœurs

Curage des fossés sur 2,5 km effectuée par une entreprise et un agent communal.



> LE CIMETIÈRE



- Entretien de l'ancien cimetière par l'entreprise Axeoservices (5 passages annuels)
- En fin d'année, 27 sépultures en état d'abandon seront relevées selon les procédures en vigueur du code général des collectivités territoriales.
- Pose de 6 cases Columbarium dans le nouveau cimetière.



PERMIS DE CONSTRUIRE ET TRAVAUX PRÉALABLES : L'ESSENTIEL

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Permis de construire : Dans quels cas est-il obligatoire ?

- Intervention sur la structure de la bâtisse ou la façade de la maison.
- Création de surface de plancher supérieure à 20 m².
- Aménagement des combles perdus pour les transformer en pièce à vivre.
- Création d'une mezzanine augmentant la surface habitable.
- Changement de destination, comme la transformation d'un local commercial en habitation ou d'un garage en chambre.

- Surélévation d'une maison pour créer une pièce supplémentaire.
- Modification de l'aspect extérieur d'une maison située dans un site protégé.

Déclaration Préalable (DP) : Quand est-elle nécessaire ?

Certains travaux, bien que moins importants, nécessitent une déclaration préalable. Ces travaux peuvent concerner :

- La création de petites surfaces (de 5 m² à 20 m²).
- Des aménagements intérieurs ou extérieurs.
- La modification de l'aspect extérieur de votre bien immobilier.

Exemples de travaux soumis à la déclaration préalable :

- Abris de jardin, appentis, carport.
- Agrandissement, extension, mezzanine.
- Pose de châssis de toit, rénovation de fenêtres et volets.
- Piscines : inférieur à 10 m² (sans déclaration, sauf en secteur ABF), de 10 m² à 100 m² (DP obligatoire), supérieur à 100 m² (permis de construire obligatoire).

- Clôture, mur, panneaux solaires au sol

Attention ! Une Déclaration Préalable est obligatoire si votre maison se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable (*article R421-17-1 du Code de l'urbanisme*), aux abords d'un monument historique, près d'un site classé ou en instance de classement ou dans une réserve naturelle.

Quels sont les risques et les sanctions ?

Réaliser des travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation constitue un délit. Les sanctions peuvent inclure :

- Poursuites pénales et amendes.
- Interruption des travaux ordonnés par l'administration.
- Démolition ou mise en conformité imposée par le tribunal correctionnel.
- Actions en réparation par un tiers subissant un préjudice, avec des délais de recours de 5 à 10 ans.



Retrouvez plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19808>





PROJET D'AMÉNAGEMENT D'OMBRIÈRES SUR LE PARKING DE LA SALLE DES FÊTES

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, communément appelée « loi ENR ombrières photovoltaïques, » impose que les parcs de stationnement extérieurs d'une surface supérieure à 1 500 mètres carrés doivent être équipés d'ombrières photovoltaïques, couvrant au moins la moitié de la superficie du parking, fournissant à la fois de l'ombre et de l'énergie solaire.

Le projet de la centrale photovoltaïque prévoit d'avoir une puissance installée de 314,5 kWc, qui représente 699 panneaux installés de puissance unitaire de 450 Wc pour une surface de production de 1379,4 m² avec une production en année de 348,9 MWh, cela représente la consommation annuelle de 157 habitants.

L'installation, 100% financée par Val De Loire Solaire, sera gérée et exploitée

intégralement par VDLS pendant une durée de 30 ans. La commune aura la possibilité de racheter de l'électricité à un tarif avantageux.

ENVIRONNEMENT : ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis la publication au Journal officiel de l'arrêté du 27 décembre 2018, qui vise à prévenir, réduire et limiter les nuisances lumineuses, des progrès significatifs ont été réalisés pour protéger le ciel nocturne et la biodiversité. Cet arrêté concerne notamment les horaires d'allumage et d'extinction des éclairages, la proportion de lumière émise, ainsi que la limitation des températures de couleur des sources lumineuses.

Parallèlement, la crise énergétique, exacerbée en 2022 par la flambée des prix, a rendu la gestion de l'éclairage public encore plus cruciale. En 2017, selon une enquête de l'ADEME, bien que la consommation d'éclairage public a diminué d'un tiers par rapport à 2012, elle représentait encore 32 % de la consommation d'électricité d'une collectivité, soit 12 % de la consommation totale d'énergie et 18 % de la facture énergétique. Avec la hausse des prix de l'énergie, le coût de l'éclairage public a considérablement augmenté.

Face à cette situation, de nombreuses communes ont instauré des extinctions nocturnes pour réduire leur

consommation énergétique, tout en veillant à minimiser l'impact sur la vie locale. **Dans notre commune, l'éclairage public est désormais éteint le matin et le soir durant la période estivale,** à l'exception des nuits suivantes :

- Lundi de Pentecôte : Pour la brocante du centre-ville, les rues principales (*Rue Nationale, Rue du Stade, Rue Barberet, Avenue de la République, Boulevard Munier*) sont rallumées à 5h00 du matin.
- Le 21 juin : Pour la fête de la musique, l'éclairage est maintenu jusqu'à 1h30 du matin.
- Le 14 juillet : Pour la fête nationale, l'éclairage est maintenu de la tombée de la nuit jusqu'à 1h30 du matin sur la Route de Blois, Rue des Hortensias, Rue Nationale, Rue du 8 Mai, le boulevard Carnot et la rue Augustin Thierry, afin de permettre au public de se rendre à pied au feu d'artifice et de revenir au bal devant la salle des fêtes.

Pour réduire la consommation d'énergie, plusieurs actions ont été prévues :

1. Les lanternes des candélabres de la RD 765 seront remplacées par des LED, programmées pour réduire la luminosité de 50 % entre minuit et 5h00 du matin.

2. Sur la Route de Galerie, les lanternes actuelles seront remplacées par des LED.

3. Suite aux travaux de l'ouvrage du Conon, des lanternes à LED seront installées sur la Route de Fougère.

4. Lors des travaux à venir sur l'Avenue de Verdun, des candélabres à LED seront également posés.

Ces initiatives visent à concilier économie d'énergie et sécurité publique, tout en répondant aux défis environnementaux actuels.



RAPPEL DES RÈGLES D'ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES

Dans le cadre de la gestion urbaine et de la vie en communauté, il est essentiel de respecter les règles concernant l'entretien des haies, arbres et trottoirs, que ce soit entre voisins ou sur le domaine public.

Obligations d'entretien des trottoirs :

L'entretien des espaces devant votre habitation, y compris l'herbe, les haies et les branches d'arbres donnant sur le domaine public, incombe à l'occupant de la propriété et, par extension, au propriétaire. Les obligations peuvent varier en fonction des règlements locaux, mais elles incluent généralement l'entretien d'un passage d'un mètre de large jusqu'au caniveau. Cet entretien comprend :

- Nettoyage des feuilles mortes et des débris
- Désherbage
- Dégagement de la neige ou du verglas
- Épandage de sel, de sable ou d'autres produits pour assurer la sécurité du trottoir en hiver

Il est crucial de respecter ces obligations, car en cas d'accident lié à un manquement, l'occupant pourrait être tenu responsable. Dans un tel cas, l'assurance multirisque habitation pourrait être sollicitée pour indemniser la victime. Il est donc important de prévenir votre assureur rapidement si une telle situation se présente.

Réglementation sur l'élagage entre voisins :

Conformément à l'article 673 du Code civil, si les branches d'arbres ou d'arbustes de votre voisin s'étendent sur votre propriété, vous avez le droit de le contraindre à les tailler, quel que soit le type de végétation en cause. De plus, selon l'article 671 du Code civil, les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Pour les plantations de moins de deux mètres de hauteur, cette distance minimale est réduite à cinquante centimètres.

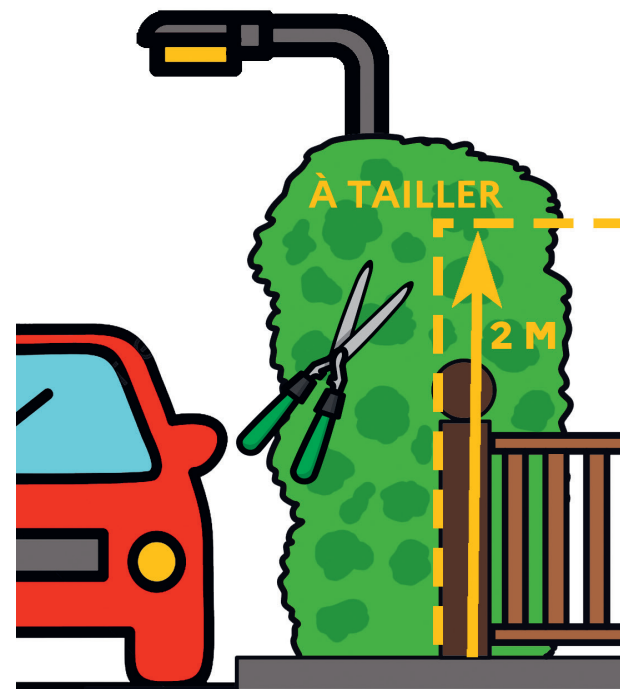
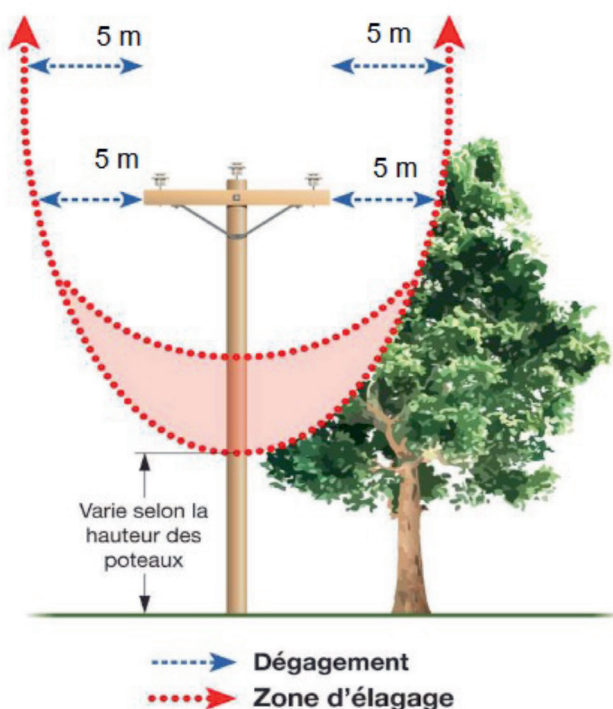
Entretien des haies et arbres débordant sur le domaine public :

Les riverains ont la responsabilité d'élaguer ou de couper régulièrement

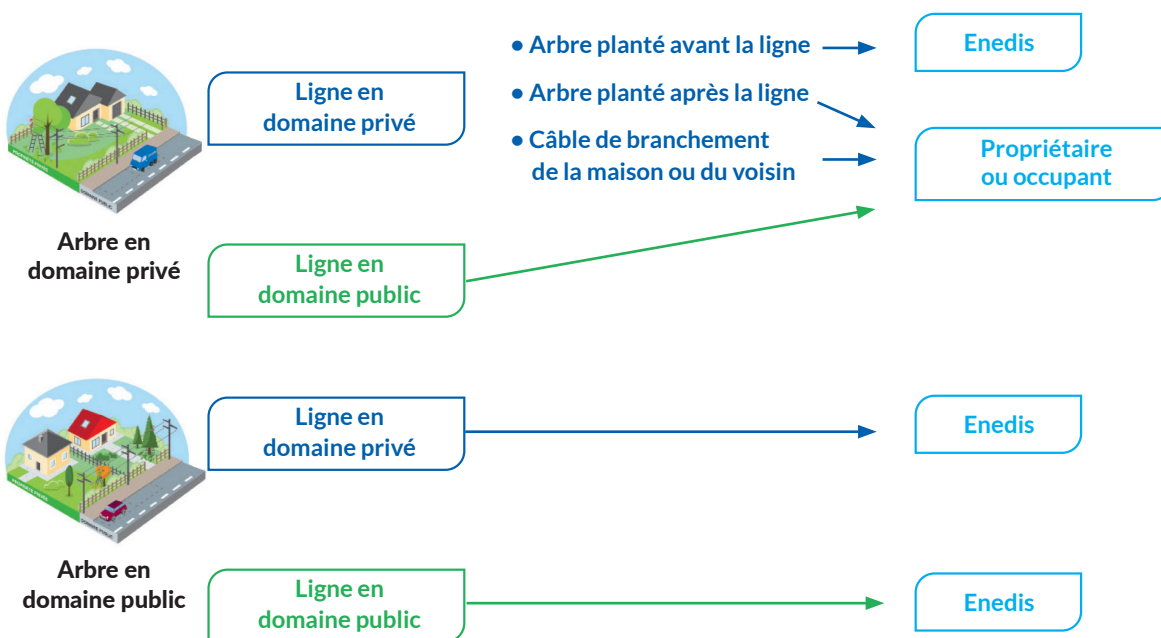
les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines qui dépassent sur les voies publiques ou privées. Cela inclut :

- Maintenir une hauteur limitée à deux mètres pour ne pas gêner le passage des piétons
- Assurer que les plantations ne cachent pas les feux de signalisation, les panneaux, ou la visibilité aux intersections
- Élaguer les arbres, arbustes et haies situés en bordure de voie publique pour éviter qu'ils empiètent sur celle-ci ou qu'ils touchent des câbles (électricité, téléphone)

La responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident lié à un défaut d'entretien. En ce qui concerne les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux qui dépassent sur le terrain de votre voisin, leur coupe relève de votre responsabilité. Bien que votre voisin puisse vous contraindre à les tailler, il ne peut pas les couper lui-même.



> QUI DOIT RÉALISER L'ÉLAGAGE ?



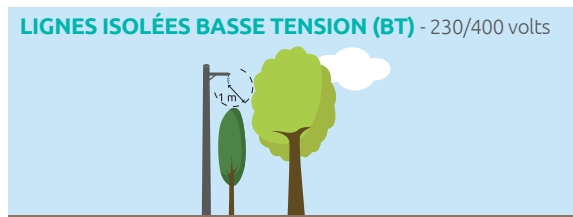
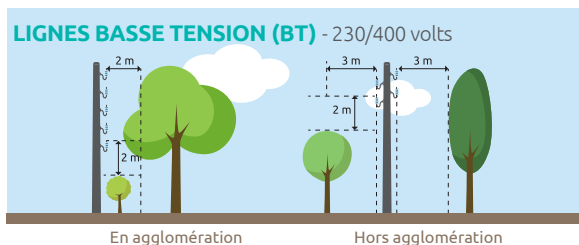
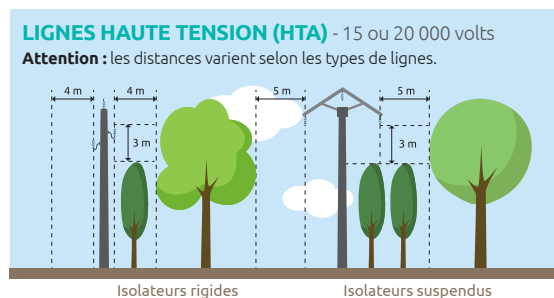
* Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire (ou l'occupant) à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contrat préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT sur www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

À NOTER :

Les fruits de coupe appartiennent au propriétaire (ou occupant). Par conséquent, ils ne sont pas évacués par Enedis ou l'entreprise prestataire suite à l'élagage.

> COMMENT RÉALISER L'ÉLAGAGE ?

Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)



Distances minimales que la végétation ne doit jamais franchir :

Réseau	Câble nu	Câble isolé
Basse tension	1 m	0 m (pas de frottement)
Haute tension	2 m	0 m (pas de frottement)

Enedis demande que l'élagage soit réalisé en augmentant d'au moins un mètre les distances prévues à la construction des lignes.

Distance de sécurité

L'arrêté interministériel du 17 mai 2001 définit : « la zone interdite à la végétation autour des constructeurs (câbles électriques) avec aucun surplomb de la végétation par le couloir de l'emprise de la ligne ».

VIE CITOYENNE : DES HORAIRES À RESPECTER

Dans le cadre de la vie en communauté, il est essentiel de respecter les règles de bon voisinage, en particulier en ce qui concerne les nuisances sonores. Que ce soit les cris, la musique, les aboiements d'animaux ou l'utilisation d'outils de bricolage, le bruit peut rapidement devenir une source de conflits. En journée, on parle de trouble anormal de voisinage lorsque ces bruits sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Pendant la nuit, entre 22h et 7h, ces nuisances deviennent du tapage nocturne et sont passibles de sanctions.

Horaires à respecter pour le bricolage et le jardinage : Les activités bruyantes, comme l'utilisation de tondeuses, tronçonneuses, perceuses ou autres outils, doivent être effectuées à des horaires précis pour éviter de perturber la tranquillité du voisinage :

- **Jours ouvrables :** de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h
- **Samedi :** de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **Dimanche et jours fériés :** de 10 h à 12 h

Interdiction des feux de végétaux : Il est interdit pour les particuliers de brûler des déchets verts dans leur jardin (herbe, feuilles, résidus de tailles de haies, d'élagage, etc.). Cette interdiction vise à prévenir les risques d'incendie et à protéger l'environnement. Vous pouvez apporter vos déchets verts dans la déchetterie de Cellettes. L'apport est limité à 1m³ par jour.

Compostage individuel : Pensez à composter vos déchets verts chez vous. Agglopolys propose gratuitement des composteurs pour les foyers intéressés.



Location de benne : Pour de plus gros volumes, vous pouvez louer une benne.

Location broyeur : Vous pouvez également emprunter un broyeur pour réduire le volume de vos déchets verts.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Direction Déchets et Économie Circulaire d'Agglopolys au 02 54 58 57 57.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE COURCHOISE

Une nouvelle entreprise spécialisée dans la charpente et la construction en bois a ouvert ses portes à Cour-Cheverny. Depuis un an, monsieur Aurélien Deschamps, charpentier expérimenté depuis 1994, a établi son atelier au 11 chemin du Moulin-à-vent. L'entreprise d'Aurélien Deschamps se distingue par son expertise en création, rénovation de charpentes, couvertures, et accessoires, ainsi que par la réalisation de constructions complètes en bois. Fort de ses 30 ans d'expérience, monsieur Deschamps propose des solutions adaptées aux besoins de chaque client, qu'il

s'agisse de projets résidentiels ou professionnels. L'entreprise a déjà à son actif plusieurs réalisations remarquables, illustrant son savoir-faire et son engagement pour la qualité. Les photos ci-dessous témoignent de la diversité et de la précision des travaux effectués par Aurélien Deschamps.

Pour toute demande de renseignements ou pour discuter d'un projet, contacter le 07 88 73 25 14 ou par e-mail à l'adresse suivante : accb.deschamps@gmail.com.



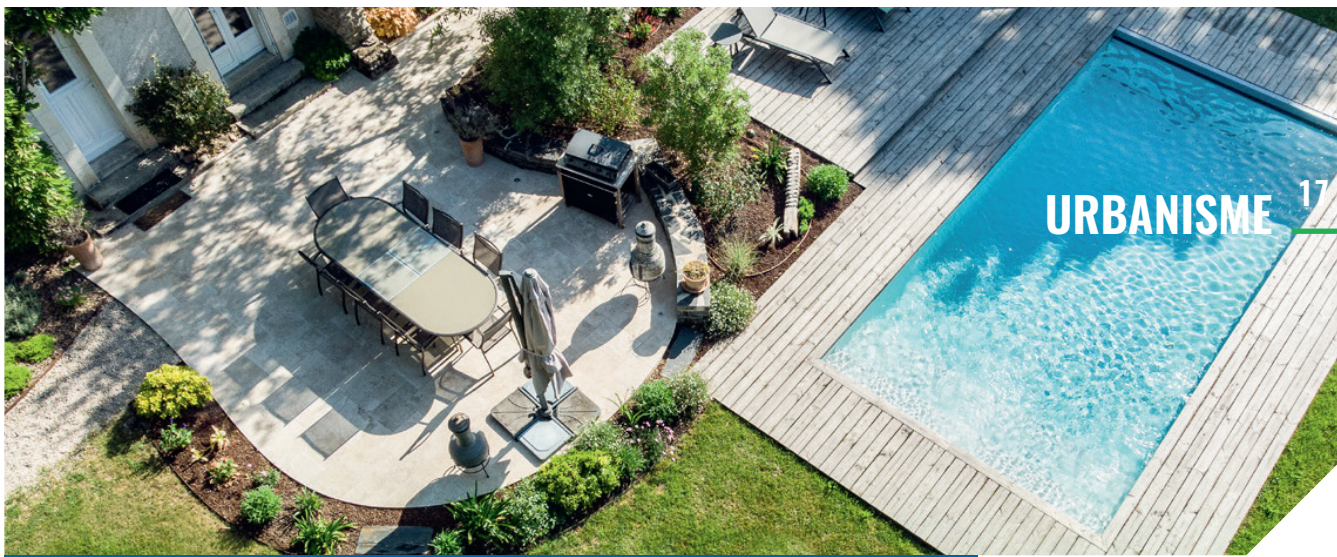
Solivage en chêne



Montage d'un horse barn



Bardage en bois d'une habitation



SERRAULT JARDINS REPREND HERVE CORBEAU PAYSAGISTE

Depuis le début de l'année 2024, la société Hervé CORBEAU Paysagiste, située au 1 rue du Clos de l'Ardoise, dans le Parc d'Activité de l'Ardoise à Cour-Cheverny a été reprise par Aurélien SERRAULT, dirigeant de SERRAULT Jardins, un paysagiste renommé de Tours.

Créée par Hervé CORBEAU, cette entreprise a su s'imposer dans le secteur de l'aménagement paysager grâce à un savoir-faire éprouvé et une équipe dévouée. Depuis le mois de juillet, un nouveau collaborateur, Monsieur Guillaume TAILLECOURT, paysagiste depuis 20 ans, a rejoint l'équipe, pour faire la transition en douceur avec Hervé CORBEAU avant le départ à la retraite fin septembre de ce dernier. Cette collaboration permet d'assurer une continuité dans la qualité des services offerts et de transmettre les savoir-faire spécifiques de l'entreprise.

Les prestations de création et d'entretien de jardins resteront au cœur des activités de l'entreprise, qui continuera à offrir des services de qualité à sa clientèle fidèle. Aurélien SERRAULT envisage également de renommer progressivement l'entreprise en SERRAULT JARDINS - Conception et réalisation d'espaces extérieurs.

Avec cette reprise, SERRAULT Jardins affirme son engagement à maintenir le haut niveau de service tout en continuant d'innover pour répondre aux besoins de ses clients. La Zone de l'Ardoise voit ainsi un acteur économique clé se pérenniser, assurant la continuité et le développement d'un savoir-faire local précieux.



SERRAULT
Jardins

Conception, réalisation et entretien de jardins

— Votre paysagiste à Blois —

Imaginons votre jardin !
02 54 79 22 55

LOGEMENTS : QUEL AVENIR IMMOBILIER À COUR-CHEVERNY ?

La commune de Cour-Cheverny prévoit une augmentation significative de son offre de logements avec plusieurs projets immobiliers en cours, pilotés par divers aménageurs fonciers. Ce plan d'expansion prévoit la création de 60 nouveaux logements, répondant ainsi à la demande croissante de la population locale. Ces projets, actuellement en phase d'instruction, devraient débiter à la fin de l'année 2024 et s'étaler sur l'année 2025.

Détails des projets à venir :

- **Projet «Éco Village Abordable» :**

Ce projet inclut des maisons individuelles de 12 T3 et 2 T4, ainsi que des semi-collectifs avec 4 T2 et 4 T3, favorisant la mixité sociale et générationnelle. Ce concept moderne met l'accent sur des constructions respectueuses de l'environnement à des prix accessibles.

- **Les Patios Courchois :** Construction de 16 logements avenue du Bourg Neuf, combinant des logements de type T2 à T4 dans des bâtiments de style contemporain.

- **Réhabilitation de l'Ancienne Boulangerie :**

Située au 56 rue Nationale, cette ancienne boulangerie sera transformée en logements locatifs avec un local commercial, offrant une nouvelle vie à ce patrimoine local.

- **Réhabilitation de l'Ancienne Poste :**

Un nouveau projet de réhabilitation de l'ancienne Poste de Cour-Cheverny est en cours de développement. L'objectif est de redonner vie à ce bâtiment emblématique en l'aménageant en 4 logements modernes tout en préservant un commerce de service au rez-de-chaussée.

- **Réhabilitation de l'Ancienne Boucherie :**

l'ensemble du bâtiment de l'ancienne boucherie, situé dans le centre de Cour-Cheverny, a été vendu à un particulier. Ce dernier entreprendra lui-même la rénovation complète de l'immeuble. Conformément aux exigences locales, il devra maintenir un local commercial au rez-de-chaussée, car cette ancienne boucherie fait partie intégrante du linéaire commercial à préserver dans la commune.

UN NOUVEAU PROJET RÉSIDENTIEL: LES PATIOS COURCHOIS



Patios Courchois, ce projet est porté par Loir-et-Cher Logement et prévoit la réalisation de 16 logements répartis dans deux bâtiments distincts de type R+1.

Bâtiment 1 :

Rez-de-chaussée :

Logement 1 : T3 de 68,01 m², comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 10,92 m².

Logement 2 : T2 de 46,69 m², avec 1 chambre, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 8,40 m².

Logement 3 : T3 de 70,36 m², comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 9,00 m².

Un local poubelle sera également installé.

À l'étage :

Logement 9 : T3 de 68,01 m², avec 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et un balcon de 5,26 m².

Logement 10 : T2 de 46,69 m², comprenant 1 chambre, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et un balcon de 2,47 m².

Logement 11 : T4 de 83,46 m², avec 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et un balcon de 4,94 m².

Bâtiment 2 :

Rez-de-chaussée :

Logement 4 : T3 de 67,90 m², comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 8,91 m².

Logement 5 : T3 de 67,94 m², avec 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 12,10 m².

Logement 6 : T3 de 63,25 m², comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 10,05 m².

Logement 7 : T2 de 43,42 m², avec 1 chambre, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 7,27 m².

Logement 8 : T3 de 71,10 m², comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et une terrasse de 8,59 m².

Le bâtiment 2 comportera également une salle commune de 28,69 m², équipée de deux WC PMR, un évier, ainsi qu'un patio. Un local poubelle sera également disponible.

À l'étage :

Logement 12 : T3 de 68,54 m², comprenant 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et un balcon de 3,44 m².

Logement 13 : T3 de 67,76 m², avec 2 chambres, un séjour, une cuisine, une salle de bain avec WC, un coin activité et un balcon de 3,44 m².

Ce projet des Patios Courchois vise à offrir un cadre de vie agréable et moderne, tout en répondant aux besoins de logement dans la région. Avec une variété d'appartements adaptés aux différentes configurations familiales et des équipements communs bien pensés, ce projet s'inscrit dans une démarche de développement urbain harmonieux et fonctionnel.

NOUVEAU PROJET RÉSIDENTIEL AU CLOS PIGELÉE : « ÉCO VILLAGE ABORDABLE »

Un nouveau projet d'envergure se dessine pour Cour-Cheverny : l'éco-village abordable. Ce projet novateur vise à proposer des logements de qualité, accessibles et respectueux de l'environnement, en parfaite adéquation avec les besoins actuels. Ce projet s'inscrit dans la continuité des 9 logements individuels actuellement en fin de construction. Au total, ce sont 24 logements individuel et semi-collectif qui constituent de projet résidentiel.

Le concept de la «Maison Abordable» prend tout son sens dans ce projet, offrant une solution adaptée à une époque où la recherche d'un logement accessible et écoresponsable est primordiale. En collaboration avec la Mairie de Cour-Cheverny, ce projet a été pensé pour favoriser la mixité sociale et générationnelle, répondant ainsi à des besoins variés. Le concept de La Maison Abordable propose des maisons individuelles groupées, permettant de réduire les coûts tout en maintenant une qualité de vie élevée.



Les caractéristiques principales des Éco-Villages Abordables :

- **Prix Réduits :** Grâce à une ingénierie simplifiée et des coûts de conception réduits, les maisons sont plus abordables.
- **Durabilité :** Les maisons respectent les normes environnementales actuelles (RT2012, RE2020) et sont conçues pour être peu énergivores.
- **Mixité Sociale et Générationnelle :** Les éco-villages favorisent une mixité

sociale et générationnelle, créant des communautés harmonieuses.

- **Éco-Citoyenneté :** Les habitants sont encouragés à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement.

L'Éco-Village Abordable représente ainsi une réponse concrète aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, tout en contribuant à la préservation de l'authenticité et du dynamisme de Cour-Cheverny.



FERMETURE DU BUREAU DE POSTE AU 80 RUE NATIONALE

La fermeture des bureaux de poste est une tendance qui touche toute la France, avec une réduction significative du nombre de bureaux, remplacés par des relais poste ou des agences postales. En 2020, il restait environ 7.500 bureaux, contre 9.300 cinq ans plus tôt, touchant tous les départements, sans exception.

La commune de Cour Cheverny a décidé de préserver certains services postaux en les intégrant dans un guichet unique au sein de l'Espace France Services. Cette structure centralisera plusieurs services publics afin de simplifier les démarches des citoyens.

Le bâtiment historique de l'ancienne poste, situé au 80 rue Nationale et appartenant à la commune, a été vendu à un aménageur foncier. Le projet de réhabilitation inclut : la restauration du bâtiment principal, au rez-de-chaussée l'aménagement d'un commerce de service où des travaux de modification de la façade seront réalisés. L'étage et les combles seront aménagés en logements



RÉHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE BOULANGERIE DE COUR-CHEVERNY



La commune de Cour-Cheverny s'apprête à accueillir un nouveau projet de réhabilitation, initié par une entreprise foncière du Loir-et-Cher. Ce projet concerne l'ancienne boulangerie située au 56 rue Nationale, récemment acquise par cette entreprise. En alliant préservation du patrimoine local et réponse à la demande croissante de logements, l'entreprise a déposée un permis de construire pour transformer cet ancien commerce et ses dépendances en logements locatifs durables. Ce projet représente une étape importante dans la revitalisation de la commune, tout en respectant l'histoire et le caractère de ce bâtiment emblématique.

Bâtiment Principal :

- **Rez-de-chaussée** : Un local commercial sera aménagé, avec une remise de 26 m² environ à l'arrière. Bien que l'activité future de ce local ne soit pas encore définie, il est déjà proposé à la location.
- **Premier étage** : Deux appartements seront créés, chacun comprenant une chambre, une pièce à vivre, une salle de bain et des WC.
- **Combles** : Deux logements supplémentaires seront aménagés, également avec une chambre, une



pièce à vivre, une salle de bain et des WC. Pour améliorer la luminosité, quatre lucarnes seront ajoutées côté rue Nationale, ainsi que trois fenêtres de toit côté cour.

Dépendance existante :

- **Rez-de-chaussée** : Un logement de type 4 comprenant trois chambres, une pièce à vivre, une salle de bain et des WC.
- **Combles** : Un logement avec une chambre, une pièce à vivre, une salle de bain et des WC.

Nouvelle construction :

Un logement de plain-pied de type 3 sera construit en prolongement de la dépendance, conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Accessibilité et Stationnement :

Chaque logement bénéficiera d'une place de parking située dans la cour, avec un accès par le porche de la rue Nationale. Deux places de parking supplémentaires seront réservées pour le local commercial.

En plus de transformer l'ancienne boulangerie et ses dépendances en logements locatifs durables, le projet prévoit de maintenir un local commercial au rez-de-chaussée, assurant ainsi une continuité de l'activité économique tout en revitalisant ce site historique. Ce projet témoigne de l'engagement à conserver le caractère unique du village tout en s'adaptant aux enjeux modernes.

ESCCC TENNIS DE TABLE : NOS JEUNES À L'HONNEUR



Composée de 23 licenciés la saison précédente, la section tennis de table s'apprête à engager quatre équipes en championnats adultes cette année, dont une au niveau régional. Parmi ces équipes, l'une sera composée de jeunes talents issus de l'école de tennis de table de Cour-Cheverny.

Lors de la saison dernière, tous les enfants participant aux compétitions jeunes ont brillé en montant sur le podium, que ce soit au Balbutop ou au tournoi poussin. Léa Gillard et Rama Gueye ont particulièrement excellé en évoluant au niveau régional lors du critérium fédéral.

Cette année post-olympique s'annonce prometteuse pour cette discipline, notamment grâce aux résultats inspirants de l'équipe de France aux Jeux Olympique de Paris 2024. Antonin Ravineau, par exemple, a terminé à la deuxième place du tournoi poussin du 1^{er} juin 2024 en catégorie Loisirs, démontrant ainsi le potentiel et la détermination des jeunes joueurs.

Avec de telles performances et une participation accrue, la section tennis de table est bien partie pour une saison riche en succès.

LE CLUB DE TENNIS

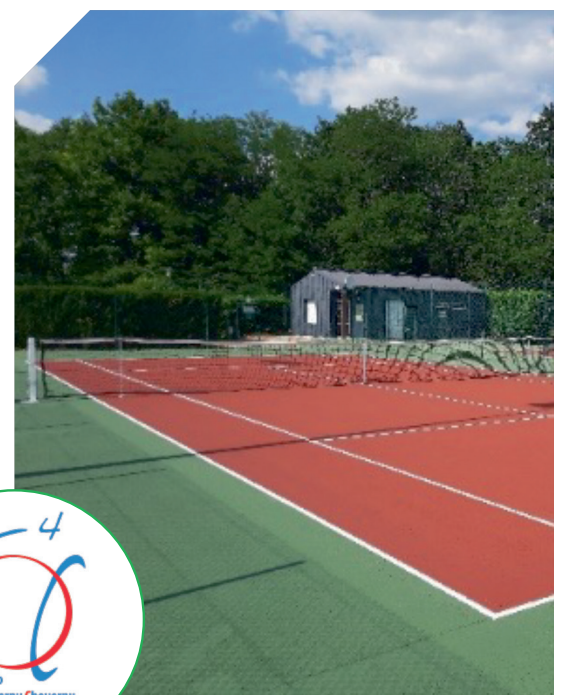
Le Club de Cour-Cheverny Cheverny (T4C) est une communauté passionnée de tennis où le plaisir de jouer et la convivialité sont au cœur de nos valeurs, le tout dans un esprit sportif et dynamique. Avec près de 40 membres, le T4C offre une ambiance chaleureuse et accueillante pour les joueurs de tous niveaux.

Que vous soyez un(e) passionné(e) de longue date ou que vous souhaitiez simplement vous initier au tennis, le Tennis Club de Cour-Cheverny Cheverny est l'endroit idéal. Vous pourrez aussi bien jouer en loisirs qu'en compétition (hiver comme été, de division secteur à régional),

prendre des cours (avec un encadrant diplômé) ou simplement profiter des infrastructures (3 courts extérieurs, 1 gymnase et 1 club house). Notre école de tennis (enfants et adultes) accueille une vingtaine d'adhérents et avec des cours le lundi soir et le mercredi matin.

Rejoignez-nous dès maintenant. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à nous envoyer un mail :

t4ccourcheverny@gmail.com



INAUGURATION DE LA TRIBUNE ROBERT MARQUIS AU STADE DE FOOTBALL

À l'initiative de Frédéric VACHERON, président de la section football, la communauté sportive s'est rassemblée le 1er juin 2024 pour célébrer un événement marquant : la tribune des supporters de l'Etoile Sportive de Cour-Cheverny et Cheverny Club (ESCCC) porte désormais le nom de « Tribune Robert Marquis ». Ce geste symbolique rend hommage au plus fidèle des supporters du club.

Né en 1933 à Cheverny, Robert Marquis est un pilier de la communauté locale et du club de football. Robert Marquis a reçu sa première licence de joueur de football à l'âge de 17 ans pour la

saison 1950-1951 et a également exercé la fonction de trésorier de la section. Lors de l'assemblée générale de l'ESCCC le 2 septembre 1956, il a succédé à René Molinger en tant que secrétaire général de l'Etoile Sportive. En 1967, il a contribué à la délégation chargée du projet d'un nouveau stade à Cour-Cheverny, une initiative qui a conduit à l'inauguration du nouveau terrain le 8 décembre 1968.

Robert Marquis a joué un rôle clé dans l'organisation des 50 ans de l'ESCCC en 1972 et a contribué à de nombreux événements, tels que le fameux bal des sports et les galettes de l'ESCCC à la mairie.

Son implication ne s'est pas limitée au club, puisqu'il a été membre du comité Olympique Départemental pendant plusieurs années. Après trois décennies en tant que secrétaire général, il a mis fin à ses fonctions le 10 janvier 1986. Son dévouement lui a valu plusieurs distinctions, notamment le prix du Fair-play sportif en 1997 et la médaille de la municipalité de Cour-Cheverny en 1998.

En reconnaissance de son dévouement inlassable, Robert Marquis, à l'âge de 90 ans, a reçu le trophée des 100 ans de l'Etoile Sportive l'année dernière. La communauté sportive s'est réunie pour lui rendre un hommage durable en renommant la tribune en son honneur. Frédéric VACHERON a déclaré lors de la cérémonie : *« Merci, M. Marquis, pour votre amour du maillot, vos exigences qui nous obligent, et les souvenirs gravés dans nos têtes. Vous voyez, on a tout retenu ! »*

La plaque portant le nom de « **Robert Marquis** » brillera désormais sur la tribune, rappelant à tous les supporters le dévouement et la passion d'un homme qui a profondément marqué l'histoire du club.



LE V.B.R : LA PASSION DU VÉLO



Le V.B.R compte actuellement 23 licenciés. Ce qui unit tous les membres du club, c'est le plaisir de faire du vélo sans esprit de compétition. Ici, il n'y a pas de vitesse à battre, pas de classement, pas de record. Le but est simplement de profiter de la pratique du vélo dans une ambiance conviviale et détendue.

Le V.B.R a été créé en 1994 et s'est affilié à la Fédération Française de

Cyclotourisme (FFCT) en 1998 sous le numéro 06061. Initialement un club vététiste, le V.B.R est devenu mixte en 1996, accueillant aussi bien les amateurs de VTT que de route.

Chaque dimanche et chaque jeudi, les membres du V.B.R se retrouvent à leur local situé place de l'ancienne gare pour le départ de leur randonnée. Ces sorties régulières permettent aux cyclistes de se retrouver, de partager des moments de convivialité et de découvrir de nouveaux itinéraires.

Le V.B.R organise plusieurs événements tout au long de l'année. En mars, une randonnée VTT est

organisée, offrant aux participants l'occasion de découvrir les sentiers de la région. Tout au long de l'année, le club participe également à des sorties extérieures, soit dans des clubs de la région, soit dans des organisations nationales telles que le Tour du Golfe du Morbihan, la Suisse Normande, ou encore Millau.

Pour ceux qui souhaitent rejoindre le V.B.R, il est possible de rouler trois fois avec le club avant de prendre une décision. Cela permet de découvrir l'ambiance et de s'assurer que le club correspond à ses attentes. La licence annuelle est de 64,50 €.

L'ESCCC JUDO : UN CLUB CONVIVAL POUR TOUS LES ÂGES

L'ESCCC JUDO accueille au dojo de Cour-Cheverny toute personne désireuse de découvrir le judo et ses valeurs dans une ambiance conviviale. Le club propose des entraînements pour tous les âges, des enfants à partir de 4 ans jusqu'aux adultes, répartis sur 5 créneaux entre le mardi soir et le mercredi après-midi.

Que ce soit en loisir ou pour la compétition, le judo est un sport où les valeurs morales sont essentielles. Venez pratiquer une discipline qui est une véritable école de la vie. L'ESCCC JUDO vous attend pour partager cette passion et ces valeurs.



DU BRONZE POUR LES CAVALIÈRES DU HARAS DES CHATEAUX

Des cavaliers du club « Haras des châteaux », situé à Cour-Cheverny ont brillamment participé aux Championnats de France d'équitation. Madelaine NIVET, Héloïse CHATEAU, Rose CAPELLE, Jeanne VEUX ont reçu une médaille de bronze en Coupe Club Cross Poney.

Conquérir un titre ou une médaille lors des Championnats de France d'équitation est un événement majeur dans la vie d'un cavalier et de son établissement équestre. Cette performance concrétise le travail quotidien mené par le club dans un but éducatif et sportif.



L'ENSEMBLE VOCAL « IL ETAIT UNE VOIX » : SPECTACLE DE VARIÉTÉS

Le spectacle de variétés « *Chansons d'ici et d'ailleurs* » a eu lieu à la salle des fêtes de Cour Cheverny les samedi 2 et dimanche 3 mars 2024. Il a rassemblé pas moins de 700 personnes sur les deux soirées avec des musiciens exceptionnels, aux talents multiples qui savent enchanter un public toujours enthousiaste ...

L'ensemble vocal « *Il Etait Une Voix* », se compose actuellement de 28 choristes - dirigé par Jean-Pierre Bluteau, un artiste de talent à la fois guitariste, compositeur, chanteur, arrangeur et chef d'orchestre - propose un répertoire riche et varié (chansons françaises et du monde) pouvant se chanter en toutes circonstances intégrant des auteurs-compositeurs comme

Charles Aznavour, Francis Cabrel, Renaud, Georges Brassens, Serge Gainsbourg, Alain Souchon, Barbara, Jean-Jacques Goldman, etc...

L'ensemble vocal se produit également dans les maisons de retraites, les hôpitaux, ou lors d'animations

diverses (repas des anciens, fête de la musique, etc...) à raison d'une fois par mois environ. Nous nous retrouverons avec plaisir l'année prochaine les 1^{er} et 2 mars 2025 !





LES CABANES DU TERTRE, UN CAMPING ATYPIQUE

Les Cabanes du Tertre, camping atypique niché dans la nature, situé sur les hauteurs de notre commune, a ouvert ses portes pour sa première saison touristique au printemps. Après l'inauguration qui s'est déroulée le 13 Avril dernier, Marion Lehoux, gérante du camping, a connu un vif succès lors du week-end de l'Ascension.

Les cabanes ont accueilli des touristes principalement venus pour visiter le zoo de Beauval, mais aussi le Château de Cheverny et le Château de Chambord, qui sont des atouts majeurs pour le tourisme local. Les premiers vélos touristes sont également venus faire une pause confortable après avoir pédalés sur les parcours des châteaux à vélo situés à proximité du camping.

Les premiers avis ne tardent pas à arriver... « *Une nuit dans ces charmantes cabanes en bois et toiles de tente a été une véritable escapade magique pour notre famille.* ».

Le retour aux choses simples et dépaysantes est apprécié : « *Nous avons passé la soirée à contempler les étoiles depuis la terrasse et à écouter les bruits apaisants de la nature environnante* ».

Les petits-déjeuners proposés sont salués : « *Très bon petit déjeuner avec le plein de produits locaux* ».

Les enfants ont pu profiter de la structure gonflable et des jeux extérieurs avec leurs parents comme le molkky, le ping-pong et autres jeux de cirque et de raquettes. Les animaux ont été aussi une attraction qui a plu aux petits et aux grands.

Une reconversion professionnelle réussie à 360° pour Marion qui sort de cette première saison touristique remplie de belles rencontres et échanges enrichissants.



UN BEL ÉCHANGE INTERGÉNÉRATIONNEL AUX MAISONS DE BOIS VERT

Les Maisons de Bois Vert, colocation de personnes âgées sur notre commune de Cour Cheverny, ont fait le choix de projets intergénérationnels.

L'hiver dernier, les classes de Mmes Erraud et Grégoire de l'école publique Paul Renoir ont participé à un partage de lecture avec les résidents autour de quatre livres abordant les thèmes de la vieillesse, des liens avec les grands-parents et de la perte de mémoire. Petits et grands ont ainsi pu échanger sur ces sujets sensibles. Au printemps, ce fut au tour des élèves de l'école privé Saint-Louis de venir pour une transmission de savoir-faire. Ensemble, ils ont confectionné des

confitures de fraises et décoré de beaux cache-pots en tissu.

Chaque locataire attend avec joie ces rencontres intergénérationnelles, tandis que les enfants sont ravis de se rendre à Bois Vert pour vivre ces moments d'échange et de partage. De nouveaux projets sont déjà en préparation pour 2025, promettant de belles rencontres à venir.



LES MUSICIENS DE LA LYRE DE CHEVERNY ET COUR-CHEVERNY EN 2024

VIE LOCALE **25**

Pendant les premiers mois de l'année 2024, les musiciens de la Lyre de Cheverny et Cour-Cheverny ont participé à diverses manifestations : le carnaval de Jargeau, le marathon de Cheverny, Fiest'apéro à Saint-Vincent-de-Lorouër (72), la 3^{ème} nuit des bandas à Thorigné-sur-Dué (72), tous sous la halle à Bracieux, Cella'fête à Cellettes, la foire aux tomates farcies à Rilly-sur-Loire, ainsi que les cérémonies et fêtes de nos villages. Mais s'il y a une fête qui restera mémorable pour les musiciens cette année, c'est la 5^{ème} édition de la Festi D'Lyre qui s'est déroulée

sous un chapiteau grâce à un grand nombre de bénévoles et partenaires, devant un public motivé. Ce festival a réuni environ 120 musiciens qui ont terminé la soirée en jouant à l'unisson des morceaux incontournables comme Paquito !

Pour rejoindre l'école de musique, contactez Laurence Gauvin : laurence.gauvin-girondon0484@orange.fr

Pour rejoindre la banda, contactez contactlyreccc@gmail.com. Les répétitions ont lieu tous les vendredis à 20h30.



ASSOCIATION PALETTE ET PINCEAUX

L'association Palette et Pinceaux a été créée en 1998 par Janine RODRIGUEZ, qui en a été la présidente jusqu'en 2015. L'association propose des activités d'Arts Plastiques. Une cinquantaine d'adhérents se retrouvent à l'atelier chaque semaine, pour partager leur passion dans une ambiance conviviale. Des ateliers de deux heures, tous niveaux, sont proposés les lundis et jeudis de septembre à juin. Ils sont ouverts à tout public (accès PMR) et sont animés par Lydia MARTIN, diplômée de l'école des beaux-arts de Toulouse.

Sont également proposés des stages d'aquarelle, d'huile au couteau, de pastel et de dessin.

Une exposition des tableaux réalisés par les adhérents a lieu chaque année en juin à la salle des fêtes de Cour-Cheverny.



LA NOUVELLE AGENCE POSTALE PARTAGÉE AVEC L'ESPACE FRANCE SERVICES

Face à la nécessité de préserver un service postal de proximité, la commune de Cour-Cheverny a décidé de reprendre la gestion de l'agence postale, en partenariat avec La Poste, afin d'assurer la continuité des services postaux dans un cadre modernisé et convivial.

La nouvelle agence postale sera intégrée dans les futurs locaux de l'Espace France Services, plus précisément dans l'extension de la nouvelle mairie. Cette initiative permet d'améliorer l'accessibilité et l'efficacité des services publics locaux.

Ce nouvel espace partagé permettra aux usagers d'accéder, en un seul lieu, à une multitude de services essentiels. Outre les services postaux traditionnels qui seront maintenus, l'Espace France Services propose aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives et numériques grâce aux partenariats avec les principaux organismes : Caisse d'Allocation Familiale (CAF), Assurance Maladie, Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), France Travail, France Titres, France Rénov, Chèque Énergie, Mutualité Sociale Agricole (MSA), Assurance Retraite (CARSAT), Ministère de la Justice et La Poste.

Les partenariats locaux, permettent également de rencontrer d'autres professionnels au sein de la structure : conciliateur de justice, travailleur social, conseiller numérique, services de L'UDAF41 etc...

À proximité des différents services de la Mairie, cet espace partagé offrira un environnement accueillant et fonctionnel conçu pour faciliter la vie des usagers.

Horaires (sous réserve) :
Lundi, Mardi et Vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 17h30
Mercredi : 9h - 12h30
Judi : 14h - 18h.



DEMAIN, COUR-CHEVERNY

**Chères Courchoises
et chers Courchois,**

L'année 2024 nous rappelle à quel point il est crucial de préparer notre village aux défis de demain. Depuis le début de notre mandat, nous nous sommes donnés pour objectif de rendre notre ville résiliente face aux enjeux de notre époque.

À l'heure où les services publics de proximité se raréfient, nous avons fait le choix audacieux de préserver notre agence postale en l'intégrant dans les locaux de la nouvelle mairie, dont la construction s'achèvera à la fin de l'année 2024. Avec l'Espace France Services, vous aurez accès, en un seul lieu, à tous les services nécessaires pour vos démarches administratives.

Nous sommes fiers du rôle fondamental que joue notre école dans la formation de nos futurs citoyens républicains en cultivant les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. De plus, le succès croissant du centre de loisirs et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) témoigne du dévouement et de l'engagement exemplaires de nos animateurs.

Nous continuerons de rénover

des salles de classe afin d'offrir à nos élèves un cadre d'apprentissage moderne et adapté à leurs besoins. Garantir la sécurité des élèves est également une priorité absolue, notamment pendant le transport scolaire. À cet égard, nous avons délégué cette compétence à Agglopolys pour nous assurer que les bus scolaires soient récents et conformes aux normes de sécurité les plus strictes. Ainsi, nous nous engageons à offrir à nos enfants non seulement un enseignement de qualité, mais aussi un environnement sûr et propice à leur épanouissement.

Face au changement climatique et aux variations de température de plus en plus marquées, nous devons adapter nos bâtiments pour nous rapprocher de la neutralité carbone. Pour cela, nous nous efforçons d'agir efficacement tout en respectant notre enveloppe budgétaire. L'année dernière, nous avons remplacé tout l'éclairage de l'école publique, de la salle des fêtes et du gymnase par des LED. Nous poursuivrons cette démarche afin de réduire drastiquement les coûts énergétiques de la commune.

Parallèlement, nous continuons d'investir dans la réfection des

voiries. Cette année, le chemin des Bons Cœurs a été rénové. Nous sommes conscients que d'autres voiries nécessitent également des travaux. Cependant, la réfection de voirie est très onéreuse et n'est pas subventionnable, ce qui représente un coût total à la charge de la commune. Malgré une actualité pesante, l'année 2024 nous a offert une belle bouffée d'optimisme avec les Jeux olympiques et paralympiques. Ces jeux incarnent la réussite collective et doivent nous inspirer pour l'avenir. Ce fut aussi l'occasion de rappeler, une fois de plus, les vertus du sport pour la santé physique et mentale.

Par conséquent, nous continuons à soutenir les associations culturelles et sportives qui s'efforcent d'offrir à chacun le meilleur de lui-même. Nous souhaitons rendre hommage à tous les bénévoles et membres des associations pour leur engagement et leur courage.

**ENSEMBLE, CONSTRUISONS
L'AVENIR DE COUR-CHEVERNY**

**Chères Courchoises
et chers Courchois,**

L'année 2024 arrive déjà bientôt à son terme !

Si au niveau national, cette année a été plutôt mouvementée... à regret au niveau de notre Commune c'est le calme plat... Aucun projet se profilant à l'avenir !

Les réunions du Conseil Municipal sont d'une platitude surprenante. Leur ordre du jour est vide de toute substance, le Conseil se contentant, en un temps record, d'entériner des conventions imposées par Agglopolys ou de partenariat avec divers organismes !

Le Conseil n'est appelé à réfléchir sur aucun sujet concernant l'avenir de notre Commune ou de la vie du village.

Seul un projet prime au détriment de tout autre, la restauration et l'extension de la Mairie !

Un budget annoncé de 1.600.000 euros qui vide les caisses municipales amputant tout autre projet important et nécessaire tel que la

rénovation de la Salle des Fêtes ou la réalisation de travaux pourtant nécessaires à l'Ecole par exemple !

La commission « travaux » n'a été réunie qu'une fois dans l'année !

Le dernier budget a dégagé un excédent de 633.000 euros du budget de fonctionnement...excédent qui a été transféré au budget investissement... Rénovation de la Mairie oblige !

Ce transfert prive notre Commune de la réalisation de travaux pour le moins nécessaires tels que l'entretien des routes communales dont l'état ne cesse de se dégrader depuis plusieurs années !

Si la rénovation de notre Mairie était réellement nécessaire ne serait-ce pour que le personnel communal puisse travailler dans des conditions décentes, ce qui n'était vraiment pas le cas, était-il nécessaire d'engager de tels travaux pharaoniques.

Notre Commune va disposer d'un Hôtel de Ville de luxe, alors même que le village se meurt et perd peu

à peu mais de plus en plus rapidement ses commerces de proximité qui en sont l'âme... et la vie !

La prochaine Municipalité ne disposera, à regret, d'aucune latitude pour développer et améliorer la qualité de vie de notre Village !

Nous ne pouvons que le regretter amèrement !

**Nous ne baissons pas les bras...
et continuerons, comme nous
le pouvons, à tenter de préserver
l'âme de notre village pour
le bien-être de ses habitants.**



> ETATS CIVILS 2024

- 16 naissances
- 22 décès
- 9 pacs
- 12 mariages

> LA GESTION DES DÉCHETS

Pour rappel, tout dépôt de sacs, cartons et autres déchets à côté des points de tri est considéré comme un dépôt sauvage et le code pénal prévoit des amendes pouvant aller jusqu'à 1 500 €

Retrouvez toutes les informations sur le site www.agglopolys.fr ou au 02 54 58 57 57



> NUMÉROS UTILES

Gendarmerie de Cour-Cheverny
02 54 79 16 00

Violences Femmes 3919

Enfants en danger Maltraitance
119

Sos enfants disparus 116 000

Hébergement d'urgence 115

Centre Hospitalier de Blois
02 54 55 66 33

EHPAD/
Maison de retraite « La Favorite »
02 54 79 97 85

Agglopolys 02 54 90 35 35

CIAS 02 54 57 41 23

L'ADIL 02 54 42 10 00

> L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus d'entretenir leurs trottoirs, de balayer les fleurs, feuilles, fruits provenant d'arbres à proximité plus ou moins immédiate, jusqu'au caniveau en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales.

> LES HORAIRES DU MARCHÉ

Le marché offre une gamme de produits diversifiés, il se déroule le

Vendredi matin de 8 h à 13 h,
Place de la République.

> LES HORAIRES DE TONTE

Du lundi au vendredi
8h30 à 12h et 14h à 19h

Le samedi
9h à 12h et 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés
10h à 12h

> LES HORAIRES DE LA POSTE

Du mardi au Vendredi de 13 h 30 à 16 h et le samedi de 11 h à 13 h.

Les horaires peuvent changer, retrouvez toutes les informations sur



> L'ESPACE FRANCE SERVICES



Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Les Espaces France Services sont là pour vous accompagner.

RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, permis de conduire, carte grise... L'Espace France Services vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches administratives.

Certaines demandes nécessitent un rendez-vous, contactez l'Espace France Services pour en savoir plus au 02.54.74.32.07 ou efs@mairie-cour-cheverny.fr.

lundi-mardi-vendredi
9h - 12h / 13h30 - 17h30
mercredi 9h - 12h30
jeudi 13h30 - 17h30

> LE BRÛLAGE DES DÉCHETS

Il est interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre, ni avec un incinérateur de jardin. Toutefois, il est possible de les déposer conformément aux règles mises en place par la commune (déchetterie ou collecte sélective).





Directeur de publication
François CROISSANDEAU

Responsables de la rédaction et de la coordination
Benjamin GEORGE & Jacques LOBROT

création & impression  isf-communication.fr